

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 29 janvier 2021

Plan de relance - Appel à projet État-Région « recyclage foncier des friches en Occitanie », édition 2020-2021

Dans le cadre du Plan de relance, l'appel à projet « recyclage foncier des friches en Occitanie » contribue à l'aménagement durable du territoire et à la relance de l'activité économique en apportant un soutien financier exceptionnel aux projets de reconquête de friches urbaines en Occitanie.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux enjeux de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent en effet un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » fixée par le Gouvernement, en cohérence avec les propositions de la convention citoyenne pour le climat.

Le plan France Relance mobilise un fonds de 259 M€ consacré au **recyclage de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville ou de périphéries et de relocalisation d'activités**. Pour la Région Occitanie, l'enveloppe minimale dédiée à ce fonds est de près de 16 M€ sur 2 ans et sera mobilisée lors de deux éditions successives du présent appel à projets en 2020-2021 et 2021-2022.

Le fonds friches permet une **intervention financière exceptionnelle visant à débloquer et accélérer la réalisation d'opérations** dont le bilan économique reste déficitaire après mobilisation des autres aides. **Sa mise en œuvre fait l'objet d'un travail de coordination étroit entre l'État et la Région et sera coordonnée avec les dispositifs d'accompagnement des projets de recyclage fonciers existants** en région Occitanie.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers sont à déposer obligatoirement en ligne, **au plus tard le 19 mars 2021** à minuit, sur la plateforme :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-2020-2021>

Pour connaître les conditions d'éligibilité des projets et les modalités de dépôt des dossiers de candidature, consultez le cahier des charges régional de l'appel à projet sur le site de la DREAL Occitanie :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-relance-appel-a-projet-fonds-friches-en-a25345.html>

CONTACTS PRESSE

Service communication préfecture :

Marie LATREILLE DE FOZIERES

Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Jennifer RIEU

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Service communication Région Occitanie :

Coralie MOMBOISSE

07 88 56 06 42

coralie.momboisse@laregion.fr

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués